

Avenant n°03-22 à la Convention Collective Nationale des Acteurs du lien social et familial : centres sociaux et socioculturels, associations d'accueil de jeunes enfants, associations de développement social local

RELATIF AU DISPOSITIF DE RECONVERSION OU PROMOTION PAR L'ALTERNANCE « PRO-A »

Préambule

En application de l'ordonnance n°2019-861 du 21 août 2019 visant à assurer la cohérence et la mise en œuvre de diverses dispositions prévues dans la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, il a été confié aux branches professionnelles la nécessité de déterminer une liste de certifications professionnelles éligibles à la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A). Ces certifications doivent respecter les critères de forte mutation de l'activité et de risque d'obsolescence des compétences.

Dans ce cadre, à l'issue d'une négociation qui s'est achevée le 22 janvier 2020, les partenaires sociaux de la branche des acteurs du lien social et familial (Alisfa) ont signé un avenant « Pro-A ». Celui-ci a été étendu le 6 novembre 2020 par le ministère du Travail, et est entré en application le 1^{er} décembre 2020. Les dispositions relatives au dispositif Pro-A ont été reprises dans l'avenant n°05-20 dédié à la formation professionnelle au sein de la branche professionnelle.

Plus d'un an et demi après le déploiement du dispositif Pro-A dans la branche, sur la base d'un suivi régulier réalisé par la CPNEF et l'Opclo et d'une analyse des facteurs de mutations et des évolutions de compétences, les partenaires sociaux ont décidé de réviser la liste des certifications professionnelles éligibles au dispositif Pro-A.

Pour ce faire, il a été convenu que l'ensemble des certifications identifiées, dans le présent avenant répondent aux critères fixés par la loi et l'ordonnance du 21 août 2019 et visent à :

- Favoriser l'évolution professionnelle des salariés, par l'obtention d'une qualification reconnue ;
- Anticiper les risques d'obsolescence des compétences liées fortes mutations des activités des structures et permettre aux salariés de développer de nouvelles compétences nécessaires à leur maintien dans l'emploi.

Conformément aux dispositions des articles L6324-1 et L6324-3 du Code du travail, la reconversion ou promotion par alternance peut par ailleurs être mobilisé pour l'acquisition du socle de connaissance et de compétences ou la réalisation d'une démarche de Validation des Acquis par l'Expérience (VAE) pour l'obtention d'une certification professionnelle définie dans l'accord de branche étendu.

Par cet accord, les partenaires sociaux de la branche professionnelle Alisfa souhaitent poursuivre et renforcer la dynamique de développement des formations en alternance, dispositif qu'elle soutient et souhaite développer.

- > Vu l'article 28 de loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, ayant modifié les articles L. 6324-1 à L. 6324-6 du code du travail en créant le dispositif de reconversion ou promotion par alternance « Pro-A » remplaçant le dispositif de période de professionnalisation,

- > Vu le décret n° 2018-1342 du 28 décembre 2018 relatif aux modalités de prise en charge des dépenses par les sections financières des opérateurs de compétences prévues aux articles L. 6332-14 et L. 6332-17 du code du travail,
- > Vu l'ordonnance n° 2019-861 du 21 août 2019 visant à assurer la cohérence de diverses dispositions législatives avec la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
- > Vu le décret n° 2018-1232 du 24 décembre 2018 relatif aux publics éligibles et aux conditions de mise en œuvre de la reconversion ou la promotion par alternance

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Champ d'application

Les dispositions prévues par ce présent avenant s'appliquent à l'ensemble des entreprises relevant du champ d'application de la convention collective de acteurs du lien social et familial quel que soit leur effectif.

Il n'y a donc pas lieu de prévoir des dispositions spécifiques pour les entreprises de moins de 50 salariés, dans le cadre d'accord type, au regard des stipulations de l'alinéa 1^{er} de l'article 1 du présent avenant et du fait que :

- La branche est très majoritairement composée d'entreprises dont les effectifs sont inférieurs à 50 salariés ;
- Le thème de négociation du présent avenant, à savoir le dispositif de reconversion ou promotion par l'alternance dit « Pro-A » ne peut donner lieu à des stipulations différentes selon l'effectif de l'entreprise.

Article 2 : Cadre juridique

Le présent avenant a pour objet la révision de la liste des certifications professionnelles éligibles au dispositif Pro-A et des modalités de mise en œuvre du dispositif relatives à la durée de l'action de formation « Pro-A » telles que définies par les avenants suivants :

- N°03-20 de la Convention Collective Nationale des Acteurs du Lien Social et Familial relatif au dispositif de reconversion ou promotion par l'alternance dit « Pro-A » signé le 22 janvier 2020,
- N° 05-20 de la Convention Collective Nationale des Acteurs du Lien Social et Familial relatif à la formation professionnelle signé le 10 juillet 2020,
- N°02-21 de la Convention Collective Nationale des Acteurs du Lien Social et Familial de prolongation relatif au dispositif de reconversion ou promotion par l'alternance dit « PRO-A » signé le 7 janvier 2021.

Article 3 : Objet de l'avenant

Les dispositions du présent avenant annulent et remplacent les articles d) et e) de l'article 3.2 du chapitre VIII formation professionnelle de la convention collective des Acteurs du Lien Social et Familial comme suit :

« d) durée de l'action de formation

Conformément à l'article L. 6325-14 du Code du travail, la durée des actions de positionnement, d'évaluation et d'accompagnement ainsi que les enseignements généraux, professionnels et technologiques dans le cadre de la Pro-A peut être portée au-delà de 25% et, au maximum jusqu'à 2200 heures en demeurant dans la limite maximale de la certification visée (périodes de stages externes prises en compte) sans être inférieure à 150 heures.

e) liste des certifications professionnelles éligibles au dispositif Pro-A

La liste des certifications professionnelles éligibles à la promotion ou la reconversion par alternance « Pro-A » sont celles qui figurent à l'annexe 2 de l'avenant n°02-22 à la convention collective relatif au dispositif Pro-A. Cette liste a été révisée et complétée au regard des métiers de la branche confrontés à de fortes mutations et exposant les salariés à des risques d'obsolescence des compétences et au regard des réglementations spécifiques intégrant une obligation de qualification pour les salariés de la branche professionnelle.

Les partenaires sociaux se sont notamment appuyés sur les travaux de la CPNEF, de l'Observatoire, et d'Uniformation, Opcos de la Cohésion Sociale.

Il convient de rappeler que les métiers de la branche s'organisent autour :

- Des métiers de la direction,
- Des métiers de l'animation,
- Des métiers de la petite enfance,
- Des métiers administratifs et RH,
- Des métiers de l'accueil et du secrétariat,
- Des métiers techniques.

Article 4 : Clause de révision

Afin de s'assurer de la meilleure prise en compte possible de l'évolution des besoins des employeurs et des salariés de la branche professionnelle, à la demande d'une des organisations syndicales de salariés ou de l'organisation professionnelle d'employeurs représentative dans la branche professionnelle Alisfa, la liste des certifications sera réexaminée en commission paritaire nationale emploi et formation (CPNEF).

Les propositions de modifications étudiées en CPNEF seront, par la suite, proposées à la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) afin que la nouvelle liste fasse l'objet d'un accord de branche qui devra être étendu pour entrer en application.

Article 5 : Entrée en vigueur, dépôt et extension

Le présent avenant est conclu à durée indéterminée et entera en vigueur au premier jour du mois suivant la publication de son arrêté d'extension.

Il fera l'objet d'un dépôt auprès des services centraux du ministère chargé du travail, de l'emploi, et de l'insertion.

Dans les conditions fixées aux articles L.2261-15, L.2261-24 et L.2261-25 du Code du travail, les parties signataires en demandent l'extension.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 24 mai 2022

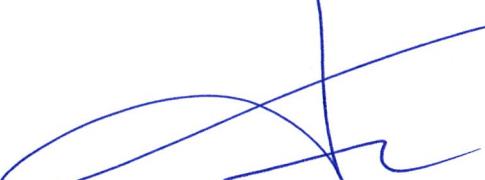
ELISFA, Syndicat Employeur du lien social et familial

Bernard Jouy


**CFDT Fédération Nationale des services de santé et des services sociaux-
Président de la Commission Paritaire**

**USPAOC-CGT Fédération Nationale des syndicats du spectacle de l'audiovisuel, et
de l'action culturelle**



H. Fummiere - J. H.

CGT-FO Fédération Nationale de l'Action sociale

 - Sophie Allouche -

ANNEXE 1 :

LES STRUCTURES DE LA BRANCHE DES ACTEURS DU LIEN SOCIAL ET FAMILIAL

La branche est composée d'associations et d'organismes de droit privé sans but lucratif ainsi que des entreprises de l'économie sociale et solidaire visées aux articles 1 et 2 de la loi du 31 juillet 2014, quel qu'en soit la forme juridique, qui exercent à titre principal des activités :

- D'accueil et d'animation de la vie sociale et/ou
- D'intervention sociale et/ou culturelle concertées et novatrices et/ou
- D'accueil de jeunes enfants.

Sont donc notamment concernées les types de structures suivantes :

Les Centres Sociaux : associations permettant la création de lien social à travers la participation des habitants au dessin d'un projet collectif d'animation du territoire. Ils peuvent accueillir une multitude d'activités et de publics :

- Des enfants autour de l'accueil périscolaire,
- Des jeunes autour d'activités culturelles et sportives, de sorties, etc.
- Des adultes autour de l'accompagnement à l'emploi,
- Des familles autour de dîners collectifs, accompagnement à la parentalité,
- Des personnes âgées autour d'activités de couture, cuisine, etc.

Ils sont également souvent point relais de certains services publics, service de la poste, des associations du quartier cherchant des financements, etc.

Les EAJE (Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants) : crèches, halte-garderie, multi-accueil, établissements accueillant des enfants de moins de 6 ans sous formes différentes :

- La crèche parentale,
- La crèche à gestion parentale,
- La crèche d'entreprise.

Les ADSL (Associations de Développement Social Local) : associations œuvrant pour l'animation sociale, l'accompagnement de la personne, sur des thématiques très diverses telles des activités pour les retraités, l'accès au logement, l'environnement, la consommation, la lutte contre l'illettrisme, etc. Elles sont parfois également positionnées sur les mêmes thématiques que les centres sociaux.

Ces associations ont le même type de gouvernance que les centres sociaux et les établissements d'accueil de jeunes enfants. Elles sont généralement de petite taille et disposent de moins de possibilités de financement que les EAJE ou CS (tels que les financements CAF, etc.).

Les espaces de vie sociale qui contribuent à la politique d'animation de la vie sociale.

**ANNEXE 2 :
ARGUMENTAIRES ET LISTE DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLE ELIGIBLES AU DISPOSITIF DE RECONVERSION OU
PROMOTION PAR L'ALTERNANCE « PRO-A » DANS LA BRANCHE PROFESSIONNELLE DES ACTEURS DU LIEN SOCIAL ET FAMILIAL**

I. Métiers de la direction

Les partenaires sociaux de la branche Alisfa constatent que les principaux facteurs impactant les métiers de la direction sont les suivants :

- Les évolutions légales et réglementaires encadrant les activités des structures de la branche,
- Les évolutions sociales et sociétales,
- L'évolution des politiques publiques,
- Les évolutions des besoins des publics accueillis et des territoires,
- L'évolution des modes de financement et les contraintes budgétaires (baisse des financements publics ...),
- La lourdeur des tâches administratives (montage de dossiers...),
- L'évolution des métiers et des compétences,
- Les nouvelles pratiques de GRH et managériales,
- L'accompagnement aux changements.

La liste de certifications professionnelles qui suit a donc été établie au regard des métiers de la branche confrontés à ces fortes évolutions/mutations et exposant les salariés à des risques d'obsolescence des compétences.

Filières	Certifications professionnelles	Codes RNCP	Date de fin d'enregistrement
	DES JEPS : Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport	4910 4911	01-01-2024 01-01-2024
	CAFDES : Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale	367	01-01-2024
Direction	CAFERUIS : Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale	2514	01-01-2024

Master professionnel spécialisé intervention et développement social	34132	31-08-2024
Diplôme d'État de puériculture	Certification inscrite de droit	
Diplôme d'État d'infirmier ou d'infirmière	8940	01-01-2024
Diplôme d'État de docteur en médecine	Certification inscrite de droit	
DEJE : Diplôme d'Etat - Educateur de jeunes enfants	34827	31-08-2023
Diplôme d'État ingénierie sociale (DEIS) Chargé de mission, chargé d'étude, conseiller technique	4505	01-01-2024
Manager en ressources humaines	34842	30-06-2025
Manager en ressources humaines	34242	10-10-2022
Master Gestion des territoires et développement local	34293	31-08-2024
BTS - Support à l'action managériale	34029	01-01-2024
Licence Professionnelle - Management et gestion des organisations	30086	01-01-2024
Diplôme de Manager d'organismes à vocation sociale culturelle en ESS	35080	18-11-2025

II. Métiers de l'animation

- Les partenaires sociaux de la branche Alisfa constatent que les principaux facteurs impactant les métiers de l'animation sont les suivants :
- Les évolutions légales et réglementaires encadrant les activités des structures de la branche,
 - Les évolutions sociales et sociétales,
 - L'évolution des publics accueillis/accompagnés (publics en difficulté {précarité sociale et économique}, jeunes, personnes âgées, isolées, personnes porteurs d'handicap...),
 - Les évolutions des territoires,
 - L'évolution du champ de l'animation (culturelle, socioculturelle, socioéducative, sociale et sportive...),
 - L'évolution des activités en réponse aux besoins des publics (actions sociales et d'insertion),
 - Le manque de moyens et les contraintes budgétaires (financements des activités),
 - Le poids des procédures et la lourdeur des tâches administratives (appels à projets, montage de dossiers...),
 - La professionnalisation des métiers de l'animation,
 - Le développement du numérique,
 - La transition écologique et énergétique.

La liste de certifications professionnelles qui suit a donc été établie au regard des métiers de la branche confrontés à ces fortes évolutions/mutations et exposant les salariés à des risques d'obsolescence des compétences.

Filières	Certifications professionnelles	Codes RNCP	Date de fin d'enregistrement
Animation	CP JEPS : Certificat Professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport	32369	01-01-2024
	BP - Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - spécialité animateur – multi mentions	28557	01-01-2024
	BP - Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - spécialité animateur – multi mentions	28573	01-01-2024

BP - de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport - spécialité Techniques de l'information et de la communication	1974	01-01-2024
DEUST - Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles	35955	31-08-2026
DEUST activités physiques et sportives spécialisées : inadaptations sociales	35953	31-08-2026
DEUST - Médiation et citoyenneté : les interfaces dans les secteurs public et privé	3985	01-01-2024
DEUST - Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles	35955	31-08-2026
DEUST - Usages socio-éducatifs des technologies de l'information et de la communication (USETIC)	2896	01-01-2024
DUT Carrières sociales option assistance sociale	2480	01-01-2024
DUT - Carrières sociales option animation sociale et socio-culturelle	2481	01-01-2024
DUT - Carrières sociales option Services à la personne	29211	01-01-2024
DUT - Carrières sociales option éducation spécialisée	2479	01-01-2024
DUT - Carrières sociales option gestion urbaine	2478	01-01-2024
	4900	01-01-2024

DE JEPS : Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité animation socio-éducative ou culturelle			
Licence professionnelle dans le domaine de l'animation sociale - Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle	30116	01-01-2024	
Licence Professionnelle - Intervention sociale : accompagnement social	30078	01-01-2024	
Licence Professionnelle - Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle	30116	01-01-2024	
Licence Professionnelle - Intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle	300080	01-01-2024	
Licence Professionnelle - Intervention sociale : développement social et médiation par le sport	35951	31-08-2026	
Licence Professionnelle - Gestion et développement des organisations, des services sportifs et de loisirs	35948	31-08-2026	
Conseiller emploi formation insertion	34789	23-07-2025	
Diplôme d'État Conseiller en économie sociale familiale	34826	31-08-2025	
BTS - Economie sociale familiale	7570	31-12-2023	

DE - Diplôme d'Etat Accompagnant éducatif et social	36004	01-09-2026
DE - Diplôme d'Etat d'assistant de service social	34824	31-08-2023
DEAF - Assistant familial	4500	01-01-2024
DEMf - Médiateur familial	2028	01-01-2024
TP - Médiateur social accès aux droits et services	36241	16-05-2027
DEME - Moniteur éducateur	492	01-01-2024
DEES - Educateur spécialisé	34825	31-08-2023
DEETS - Educateur technique spécialisé	34828	31-08-2023
DETISF - Technicien de l'intervention sociale et familiale	4503	01-08-2023
BTS - Services et prestations des secteurs sanitaire et social	5297	31-12-2023
BTS A - Développement, animation des territoires ruraux	15668	01-01-2024
BAC PRO - Services aux personnes et aux territoires	13905	01-01-2024
BAC PRO - Accompagnement, soins et services à la personne option A : à domicile	12296	01-01-2024

18/05/2024

BAC PRO - Accompagnement, soins et services à la personne option B : en structure	12301	01-01-2024
TP - Conseiller en insertion professionnelle	403	23-03-2023
TP Encadrant technique d'activités d'insertion par l'économique	28647	19-07-2022
TP Ludothécaire	34525	30-03-2025
CQPAnimateur périscolaire	28725	19-07-2022
Animateur en gérontologie	15747	17-04-2023

III. Métiers de la petite enfance

- Les partenaires sociaux de la branche Alisfa constatent que les principaux facteurs impactant les métiers de la petite enfance sont les suivants :
- Les évolutions sociales et sociétales (évolution des familles, flexibilité du temps de travail des parents,...),
 - La législation et la réglementation relatives à la création et à la gestion des EAJE,
 - Les obligations en termes d'encadrement et de la prise en charge des enfants (connaissances du développement de l'enfant, accompagnement des enfants porteurs de handicap, ...),
 - La diversification des modes d'accueil collectif des jeunes enfants et les prestations proposées en réponse aux nouveaux besoins et aux demandes des familles (accueil collectif, à temps plein ou à temps partiel, régulier ou occasionnel, accueil avec ou sans restauration, accueil familial, accueil avec des activités à l'extérieur, accueil d'urgence {samedis, dimanches et soirées}...),
 - Les modalités de tarification et de contractualisation avec les parents,
 - L'accompagnement à la parentalité et le développement de la relation avec les familles,
 - La réglementation en termes de sécurité, d'hygiène sanitaire et d'hygiène alimentaire,
 - Les obligations de professionnalisation et de qualification des professionnels de la petite enfance.

La liste de certifications professionnelles qui suit a donc été établie au regard des métiers de la branche confrontés à ces fortes mutations et exposant les salariés à des risques d'obsolescence des compétences.

Filières	Certifications professionnelles	Codes RNCP	Date de fin d'enregistrement
Petite enfance	CAP Accompagnant éducatif petite enfance	28048	01-01-2024
	DE - Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (DEAP)	35832	01-09-2025
	DE - Aide-soignant (DEAS)	35830	01-09-2025
	DE - Educateur de jeunes enfants (DEEJE)	34827	31-08-2023

IV. Métiers administratifs et RH

Les partenaires sociaux de la branche Alisfa constatent que les principaux facteurs impactant les métiers administratifs et RH sont les suivants :

- Les évolutions légales et réglementaires encadrant les activités des structures de la branche,
- Les contraintes budgétaires (financements des postes),
- Les évolutions du cadre conventionnel et de l'organisation du travail,
- La diversité des tâches administratives (multiples de contrats...) et comptables,
- Les nouvelles pratiques de GRH et managériales,
- Le développement et la structuration du dialogue social,
- La diversité des équipes pluridisciplinaires,
- L'évolution des métiers et des compétences,
- Des besoins en compétences manquantes (métiers en tension notamment dans la petite enfance, l'animation et sur des postes de direction),
- L'accompagnement des parcours professionnels,
- Une augmentation des risques professionnels,
- L'évolution des outils bureautiques et numériques,
- L'accompagnement aux changements.

La liste de certifications professionnelles qui suit a donc été établie au regard des métiers de la branche confrontés à ces fortes évolutions/mutations et exposant les salariés à des risques d'obsolescence des compétences.

Filières	Certifications professionnelles	Codes RNCP	Date de fin d'enregistrement
	Licence Professionnelle - Métiers de la GRH : assistant	29806	01-01-2024
	Licence Professionnelle - Métiers de la GRH : formation, compétences et emploi	29805	01-01-2024
	Titre professionnel assistant ressources humaines	35030	05-11-2025
Administratif/ RH	Licence économie, gestion	24426	01-01-2024

Licence pro métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie	30106	01-01-2024
BTS comptabilité, gestion	35521	31-08-2024
BTS Gestion de la PME (ex BTS Assistant de gestion de PME-PMI)	32360	01-01-2024
BTS Communication	7481	01-01-2024
TP : Titre professionnel Comptable gestionnaire	31677	01-12-2023
TP - Comptable assistant sanitaire et social	15152	01-03-2023
Titre professionnel Gestionnaire de paie	35633	29-12-2023
Bac pro comptabilité, gestion	14695	31-08-2022
Titre professionnel comptable assistant	5881	01-03-2023
TP - Comptable assistant sanitaire et social	15152	01-03-2023
TP gestionnaire comptable et fiscal	31677	01-12-2023
Gestionnaire paie et administration sociale	28751	05-08-2022
Gestionnaire de paie	6561	21-12-2023

✓ ✓ ✓ ✓

V. Métiers de l'accueil et du secrétariat

Les partenaires sociaux de la branche Alisfa constatent que les principaux facteurs impactant les métiers de l'accueil et du secrétariat sont les suivantes :

- L'évolution des situations d'accueil (accueil physique, téléphonique, à distance...)
- L'évolution des publics accueillis/accompagnés (publics en difficulté {précarité sociale et économique}, jeunes, personnes âgées, isolées, interlocuteurs difficiles (mécontents, agressifs,...),
- L'évolution des demandes et des réponses apportées (accueil, information, orientation...),
- L'évolution des outils bureautiques et numériques,
- La diversité des tâches administratives et de secrétariat (courriers, tenue et mise à jour de fichiers adhérents, affichage, agendas, secrétariat, organisation de réunions, rédaction de comptes-rendus, prise de rendez-vous, accompagnement dans les démarches administratives, mise à jour du site, suivi de tableaux divers, gestion des stocks, classement, archivage...),
- L'accompagnement des projets mis en place par la structure (planification des activités, participation aux actions de sensibilisation et/ou de médiation...).

La liste de certifications qui suit a donc été établie au regard des métiers de la branche confrontés à ces fortes évolutions/mutations et exposant les salariés à des risques d'obsolescence des compétences.

Filières	Certifications professionnelles	Codes RNCP	Date de fin d'enregistrement
Accueil/ Secrétariat	Titre professionnel (TP) Agent(e) d'accueil et d'information	17791	01-09-2023
	TP - Secrétaire assistant	193	01-03-2023
	Secrétaire assistant	35094	18-11-2023
	BAC PRO - Accueil - Relation clients et usagers	9638	01-01-2024
	Bac pro Métiers de l'accueil	32049	01-01-2024

	BAC PRO - Accueil - Relation clients et usagers	9638	01-01-2024
	Bac Pro secrétariat	14695	31-08-2022
	Bac pro Gestion-administration	14695	31-08-2022

VI. Métiers technique (service, entretien, maintenance, cuisine)

Les partenaires sociaux de la branche Alisfa constatent que les principaux facteurs impactant les métiers techniques sont les suivants :

- Les enjeux de santé publique, tant sur les plans sanitaires que nutritionnels,
- La réglementation en termes de sécurité, d'hygiène sanitaire et d'hygiène alimentaire,
- Le durcissement des normes techniques de qualité sanitaires et alimentaires (norme ISO 9001, qualipropre, Iso, Ecocert, HACCP...),
- L'évolution des techniques de production alimentaire et le développement d'une alimentation durable (achats durables, approvisionnement local, produits de qualité et bio, lutte contre le gaspillage alimentaire...),
- Les nouvelles règles de traitement des déchets (matériaux à trier, règles du tri...),
- Les enjeux environnementaux liés aux activités de nettoyage (bionettoyage, nettoyage vert, produits écologiques ...),
- L'évolution des procédés de nettoyage et des équipements,
- L'évolution des règles de sécurité au travail et des gestes/postures professionnels pour éviter la survenue d'accident et prévenir les risques professionnels (risques de chute de plain-pied, risques liés à la manutention manuelle de charges {TMS}, risques chimiques, risques de brûlure, risques électriques ...).

La liste de certifications professionnelles qui suit a donc été établie au regard des métiers de la branche confrontés à ces fortes évolutions/mutations et exposant les salariés à des risques d'obsolescence des compétences.

Filières	Certifications professionnelles	Codes RNCP	Date de fin d'enregistrement
Technique (Service, entretien, maintenance, cuisine)	Titre professionnel Agent de propreté et d'hygiène	278	13-08-2023
	Titre professionnel - Agent de service médico-social	35028	05-10-2025
	CAP / BEP option maintenance et Entretien (propreté et d'hygiène)	24655	01-01-2024
	CAP cuisine	26650	01-01-2024
	Titre professionnel cuisinier	34095	05-06-2024

	TP - Agent de restauration	35650	05-06-2024
	CQP Agent de restauration	31403	07-08-2023

15/09